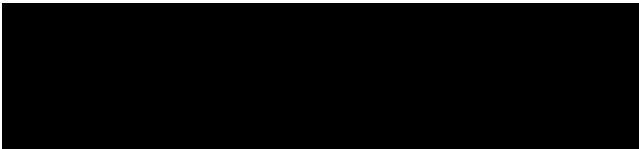


Québec, le 2 avril 2020



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2019-2020-00573

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 mars dernier, visant à obtenir le registre prévu à l'article 303.1 du Code de la sécurité routière quant à la signalisation installée entre les kilomètres 68 et 72 sur l'autoroute 15, direction Nord. La période visée est les mois de janvier, février et mars 2020.

Vous trouverez ci-joint le document répondant au libellé de votre demande ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes
publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Ralitsa Dimova

p. j. 1